

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 02/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLOW

EXTRAIT DU **ID : 059-215901927-20220701-2022_03_03-DE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 1^{er} juillet 2022

Date de convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

27 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

Monsieur DUROSIER Albert a donné pouvoir à M. ROUSSEL Régis.

Absent excusé :

Monsieur STASIOLOJC Arnaud.

L'an Deux Mil Vingt-deux, le premier juillet à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Marie-Catherine BAFCOPS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2022/03/03

OBJET : Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune d'Emerchicourt à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la réintégration de la commune d'Emerchicourt dans le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au 1^{er} juillet 2022,

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté de communes, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que, conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la CCCO aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de Conseillers municipaux élus au sein de chaque Conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune d'Emerchicourt à la CLECT de la CCCO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas désigner les membres au scrutin secret.

Monsieur Daniel DUFOUR se porte candidat à l'élection du représentant titulaire à la CLECT de la CCCO.

Monsieur Régis ROUSSEL se porte candidat à l'élection du représentant suppléant à la CLECT de la CCCO.

▪ Élection du représentant titulaire :

Monsieur Daniel DUFOUR est élu, à l'unanimité, représentant titulaire de la Commune d'EMERCHICOURT pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCCO.

▪ Élection du représentant suppléant :

Monsieur Régis ROUSSEL est élu, à l'unanimité, représentant suppléant de la Commune d'EMERCHICOURT pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCCO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

